

# CERTIPHYTO (16\$)

## DECIDEURS en EXPLOITATION AGRICOLE



Obligatoire pour tous les professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques

### CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

- DUREE  
2 jours soit 14 heures
- LIEUX  
Salle du lycée agricole / CFPPA avenue Edouard Herriot à Saint-Rémy-de-Pce
- DATES DE SESSIONS  
HWRYHPEUH
- TARIF 202  
266 €  
Eligible financement CPF / VIVEA
- PUBLIC  
Responsable d'entreprise en exploitation agricole. Salarié.e.s applicateurs.trices et responsables des achats.
- ACCESSIBILITE  
Locaux aux normes PMR  
Référénte handicap Aurore VAL  
aurore.val@educagri.fr
- DELAI D'ACCES A LA FORMATION  
15 jours
- CONTACT  
Secrétariat du CFPPA  
04.32.62.01.61  
[cfppa.st-remy@educagri.fr](mailto:cfppa.st-remy@educagri.fr)
- PRE-REQUIS  
Savoir lire, écrire, compter
- TAUX DE SATISFACTION  
100%
- TAUX DE REUSSITE  
100%

#### OBJECTIFS GENERAUX

Acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les conditions optimales de sécurité humaine et environnementale, tout en respectant la législation en vigueur et en visant la réduction des usages de produits chimiques.

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître la réglementation pour la respecter.  
Risques pour la santé : les identifier pour les prévenir.  
Risques pour l'environnement : les connaître pour les réduire.  
Savoir comment limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

#### CONTENU

Evolution du Cadre réglementaire français, loi "LABBE" et plan ECOPHYTO 2+. Présentation de la plateforme "ecophytopic" et des applications permettant l'accès au catalogue des produits phyto et aux FDS. Mesures de protection de la biodiversité, des abeilles, des espaces aquatiques. Réglementation concernant le transport, le stockage, le traitement des effluents et des déchets par ADIVALOR.

Mesure à prendre pour réduire les risques pour la santé des opérateurs et des usagers. Normalisation des EPI requis. Désherbage non chimique et autres techniques alternatives à l'utilisation des produits phyto. Méthodes et produits de biocontrôle, les nouvelles substances de base. Les obligations et exemptions du conseil stratégique.

#### MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel. Livret de formation individuel, Fiches De Données de Sécurité. Présentation de plateformes officielles et applications : ephy.ANSES, ecophyto-pic. Echanges de pratiques et d'expériences.

#### MODALITES D'EVALUATION

TEST par QCM informatique en ligne, collectifs puis individuel.  
Formatrice habilitée par la DRAAF et l'ACTA.

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - [cfppa.st-remy@educagri.fr](mailto:cfppa.st-remy@educagri.fr) - Siret 19131715500023  
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj DR 02 3